

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 22 mars 2021, à 19 heures par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,
Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

Avis vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par le maire, pour être tenue le lundi 22 mars 2021, à 19 heures, par visioconférence, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Ordre du jour;
3. Présences;
4. Acceptation/Tenue de la séance à huis clos;
5. Adoption/Second projet de règlement numéro 317-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019;
6. Archi Tech Design inc./Mandat architecte pour la nouvelle usine d'eau potable;
7. Suez/Révision des dessins d'ateliers pour la nouvelle usine d'eau potable;
8. Autorisation/Vente des appareils respiratoires du service incendie;
9. Élagage des Bois-Francis inc./Soumission pour l'élagage des arbres 2021;
10. Avis de motion/Projet de règlement numéro 320-2021 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 26 du ruisseau Noir et sur le ruisseau Noir en la Ville de Warwick;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce dix-neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

ACCEPTATION/TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS :

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 243-2021 du 17 mars 2021 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

2021-03-01SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le service de visioconférence Zoom.

Adoptée.

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis public paru dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 27 janvier 2021, toute personne intéressée pouvait transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet de règlement, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication dudit avis, soit par courriel, Facebook ou le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à ce projet de règlement;

2021-03-02SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 317-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 », soit adopté.

Adoptée.

ARCHI TECH DESIGN INC./MANDAT ARCHITECTE POUR LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE :

2021-03-03SE Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Archi Tech Design inc.* de Sherbrooke pour la préparation des plans préliminaires et d'exécution, de l'appel d'offres et de la surveillance du chantier de la nouvelle usine d'eau potable et autorise le paiement des honoraires au montant de 31 190,95 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services datée du 9 septembre 2020 préparée par monsieur Jean Mailhot, architecte;

ARCHI TECH DESIGN INC./MANDAT ARCHITECTE POUR LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE : (SUITE)

QUE ce montant sera déduit des honoraires professionnels de *EXP* relativement aux services en ingénierie de la nouvelle usine d'eau potable, le tout selon le devis numéro 2018-05 et la résolution numéro 2018-11-396 adoptée le 5 novembre 2018.

Adoptée.

SUEZ/RÉVISION DES DESSINS D'ATELIERS POUR LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QU'il s'est écoulé plus de deux (2) ans et demi (octobre 2018) depuis le dernier paiement des dessins d'ateliers et trois (3) ans et huit mois (juillet 2017) depuis l'appel d'offre de préachat;

CONSIDÉRANT les délais importants pour l'approbation des équipements au MELCC et des frais substantiels engagés par la Ville pour le préachat des équipements maintenant acceptés par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à *Suez* de lui présenter le supplément de travail pour la révision des dessins d'ateliers et la vérification par *EXP* selon les bonnes pratiques d'authentification des documents d'ingénierie de l'OIQ dans la surveillance d'un projet;

2021-03-04SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise un paiement de 15 000 \$ plus les taxes applicables à *Suez* pour la revue complète du projet, dont notamment, la comparaison avec leurs dernières normes, la révision de la conception et l'identification des équipements obsolètes, le tout conformément à l'item numéro 1 du courriel de monsieur Glen Breeze daté du 18 mars 2021.

Adoptée.

AUTORISATION/VENTE DES APPAREILS RESPIRATOIRES DU SERVICE INCENDIE :

2021-03-05SE Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier, à procéder à la vente des appareils respiratoires selon les types d'appareils suivants :

- Pour un ensemble qui comprend :
 - Un (1) dorsal de MSA Night Hawk M7 (édition NFPA 1981/2007);
 - Un (1) facial moyen avec amplificateur vocal et afficheur Del;
 - Un (1) cylindre de carbone MSA 2216 psi fabriqué entre 2011 et 2012.Prix de vente : 550,00 \$.
- Pour un ensemble qui comprend :
 - Un (1) dorsal de MSA Night Hawk M7 (édition NFPA 1981/2007);
 - Un (1) facial moyen avec amplificateur vocal et afficheur Del;
 - Un (1) cylindre d'aluminium MSA 2216 psi.Prix de vente : 450,00 \$.
- Un (1) cylindre de carbone MSA 2216 psi fabriqué en 2010 suppl. 120,00 \$
- Un (1) cylindre d'aluminium MSA ou SCOTH 2216 psi suppl. 75,00 \$
- Un (1) facial petit avec amplificateur vocal et afficheur Del..... 200,00 \$

Adoptée.

ÉLAGAGE DES BOIS-FRANCS INC./SOUMISSION POUR L'ÉLAGAGE DES ARBRES 2021 :

2021-03-06SE Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise *Élagage des Bois-Francis inc.* à procéder à l'élagage des arbres identifiés dans l'offre de services datée du 15 mars 2021 et signée par monsieur Olivier Nolette et en accepte le paiement au montant de 17 125 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2021 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 26 DU RUISSEAU NOIR ET SUR LE RUISSEAU NOIR EN LA VILLE DE WARWICK :

2021-03-07SE Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 26 du ruisseau Noir et sur le ruisseau Noir en la Ville de Warwick.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

*Bonjour,
Je suis résidente dans le rang des Érables. Je voulais savoir s'il y a un échancier qui a été prévu pour la réparation et l'asphaltage du rang. Les conditions du rang sont parfois difficiles pour mon véhicule. Merci beaucoup.*

*Suzie Hinse
120, rang des Érables
Warwick*

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2021-03-08SE À dix-neuf heures quatorze minutes, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*